



Bulletin d'information de radiodiffusion CRTC 2010-719-1

Version PDF

Ottawa, le 4 octobre 2010

Émetteurs analogiques dont la conversion au mode numérique est obligatoire ou exploités sur les canaux 52 à 69 dans les marchés à conversion facultative – correction

1. À l'annexe 1 du bulletin d'information de radiodiffusion 2010-719, le Conseil a désigné à tort The Miracle Channel Association comme titulaire des émetteurs analogiques CKXT-TV Toronto et CKXT-TV-1 Hamilton. La titulaire de ces émetteurs est en fait Groupe TVA inc.

Secrétaire général